

PSN ONOC
2023-2030

PLAN STRATÉGIQUE DE L'ONOC RÉVISÉ ET ARRIMÉ A LA STRATEGIE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT(SND-30)

Présenté par :
Mme DOUANLA SOLANGE VÉNÉRANDE,
Présidente de l'Ordre National des Opticiens (ONOC)

PLAN DE PRESENTATION



- I. Introduction ;
- II. Missions et Vision de l'ONOC ;
- III. Identification des parties prenantes ;
- IV. Analyse situationnelle de l'ONOC ;
- V. Encrage du PSN de l'ONOC avec la SND-30
- V. Plan d'action 2023 – 2030 ;
- VI. Suivi-Evaluation ;
- VII. Budget & Chronogramme ;
- VIII. La théorie du changement.

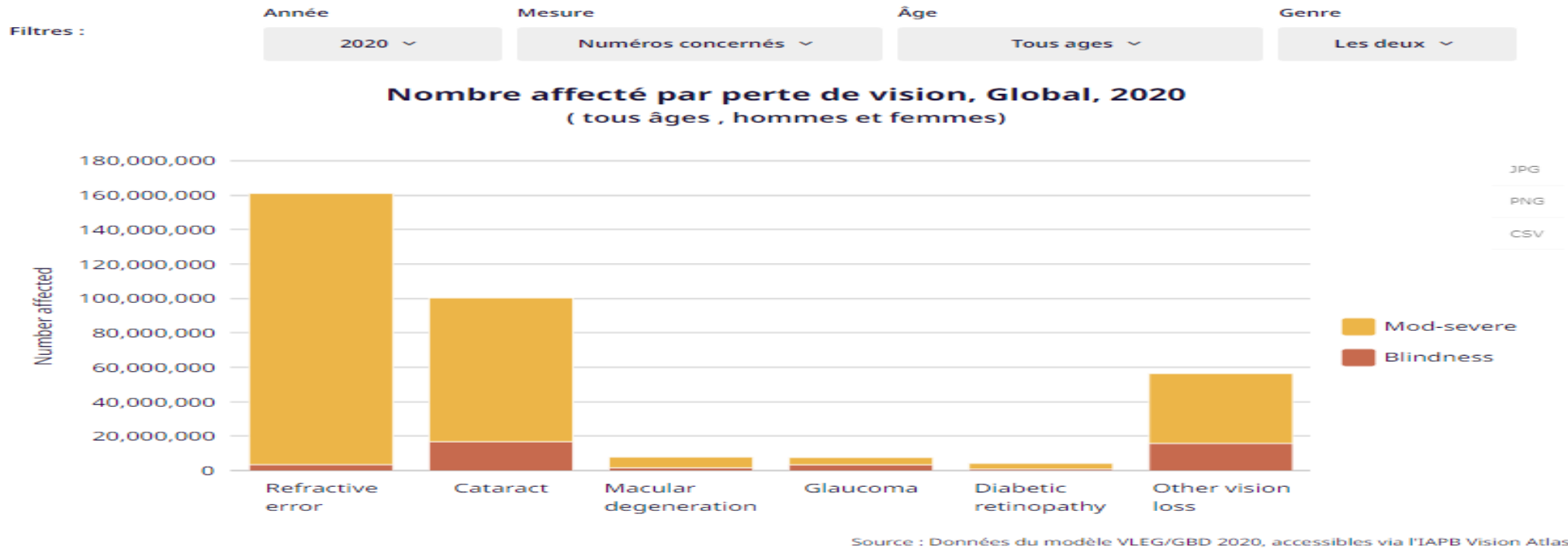
I. INTRODUCTION

- Dans le monde, les erreurs de réfraction (ER) non corrigées sont la principale cause de déficience visuelle selon l’OMS ;
- Des millions de personnes atteintes de cécité fonctionnelle en raison du manque d’accès aux lunettes adaptées entraîne :
 - une perte d’éducation et d’opportunités d’emploi ;
 - une baisse de productivité et une diminution de la qualité de vie.
- **Situation épidémiologique globale :**
 - 600 millions de personnes ne voient pas de loin ;
 - 161 millions de personnes vivent avec une déficience visuelle de loin non corrigées ;
 - 510 millions de personnes ne voient pas bien de près ;
 - Pour ces personnes, la vue peut être restaurée avec des lunettes appropriées, des lentilles de contact ou une chirurgie réfractive ;
 - 90% des pertes de vision sont évitables ou traitables.



I. INTRODUCTION

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE (suite)



Bourne R, Steinmetz J, Flaxman S, et al., tendances de la prévalence de la cécité et de la déficience visuelle de loin et de près sur 30 ans: une analyse pour l'étude Global Burden of Disease, lancet Glob santé. 2020; Accessible via l'IAPB vision Atlas ([https://, iapb.org/lear/vision-atlas](https://iapb.org/lear/vision-atlas))

IMPACT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES ERREURS DE RÉFRACTION SUR LE PLAN GLOBAL

- Une bonne vision libère le potentiel humain ;
- La perte de vision entraîne une perte de productivité de 410,7 milliards de dollars par an à l'économie mondiale ;
- L'investissement dans la santé Oculaire améliore le bien-être, le niveau d'instruction, augmente la main-d'œuvre et la participation communautaire ;
- La lutte contre la perte de vision peut accroître la productivité relative de 22% ;
- La fourniture des équipements d'Optique pour les malvoyants peut entraîner une augmentation substantielle de la productivité et de revenus ;

Une bonne vision est fondamentale pour la réussite de la Stratégie Nationale de Développement (SND 30) mais également atteindre les Objectifs de développement Durable (ODD).

Source: Élément clé de la Commission VLEG (Groupe d'Experts sur la perte de vision)

Site: iapb.org

II. MISSIONS ET VISION DE L'ONOC

Quelles sont nos Missions?



- ✓ Réguler la profession d'Opticien ;
- ✓ Encadrer et protéger le corps d'Opticien ;
- ✓ Veiller sur l'éthique et la déontologie professionnelle ;
- ✓ Implémenter la Stratégie Nationale de Développement en santé visuel au Cameroun.

Quel est notre Vision ?

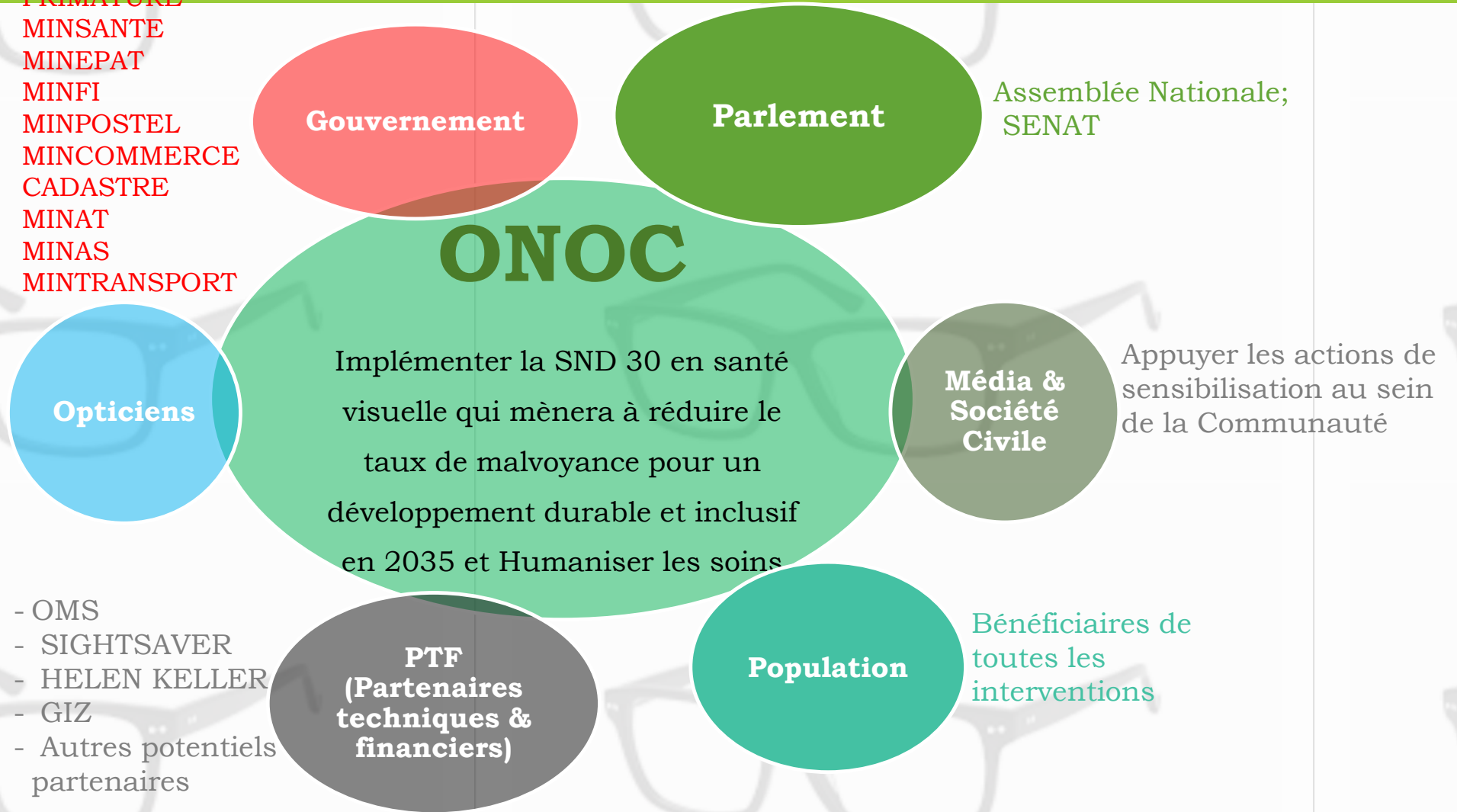


Réduire considérablement le taux de déficience visuelle pour l'effectivité de la SND 30 et un développement durable et Inclusif en 2035.

III. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES ?

- PRIMATURE
- MINSANTE
- MINEPAT
- MINFI
- MINPOSTEL
- MINCOMMERCE
- CADASTRE
- MINAT
- MINAS
- MINTRANSPORT

- Identification des problèmes de réfraction
- Réalisation de l'équipement Optique
- Collecte de données
- Correction du défaut visuel dont souffrent 75 % de personnes dans notre planète



IV. ANALYSE SITUATIONNELLE (ANALYSE FFOM) (1)

FORCES

- Existence d'un Encrage Juridique fort (Loi N°99/001 du 17 Avril 1999 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession d'opticien) ;
- Existence d'un organe chargé de la coordination de l'ONOC (Bureau exécutif en place voté pour trois ans) ;
- ONOC présent partout au Cameroun avec plus de 250 opticiens dans les 10 Régions ;
- Démembrement de l'ONOC dans les 10 Régions ;
- Plus de 150 officines fonctionnelles au Cameroun ;
- Recrutement de 10 opticiens présents dans les hôpitaux et structures publiques;
- Plus de 1.500 emplois directs et plus de 4000 emplois indirects ;
- Présence de deux experts judiciaires en lunetterie (MINJUSTICE) ;
- Existence de plusieurs ONGs internationales et nationales exerçant en optique ;
- Existence de l'opticien, seul spécialiste formé pour la prise en charge de l'erreur de réfraction.

FAIBLESSES

- Insuffisance des ressources financières pour la réalisation des projets ;
- Insuffisance des ressources humaines (sur le plan qualitatif et quantitatif) ;
- Faible connaissance du rôle parmi les quatre (04) spécialistes de la vue ;
- Faible communication de proximité sur l'erreur de réfraction et ses manifestations ;
- Absence des statistiques nationales sur les erreurs de réfraction ;
- La pénétration de la profession par des pseudo opticien foraine;
- Faible communication sur les activités de l'ONOC.

IV. ANALYSE SITUATIONNELLE (ANALYSE SWOT) (2)

OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none">• Engagement politique du gouvernement (MINSANTE, MINEPAT, MINAT, MINPOSTEL, MINFI, MINCOMMERCE, MINTRANSPORT, MINDCAF) ;• Forte mobilisation Institutionnelle ;• Arrimage de l'ONOC à la SND30 ;• Existence des PTF (Partenaires Techniques et Financiers) pour soutenir les activités de l'ONOC,	<ul style="list-style-type: none">• Vides juridiques dans la Loi ;• Activités des ONG non règlementées ;• Absence de l'ordre des Opticiens dans le statut des corps du MINSANTE ;• Cécité croissante ;• Classification des produits ophtalmiques comme dispositif médical;• Exercice illégal ;• l'Environnement et Réchauffement climatique (pollution et destruction de la couche d'ozone)• L'utilisation croissante des TIC

ENCORAGE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'ONOC AVEC LA SND 30

Le plan stratégique de l'ONOC est aligné à la SND 30 dans 4 composantes principales:

- Promotion de la santé
- Prévention de la maladie
- Prise en charge des cas
- Renforcement du système de santé

ENCORAGE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'ONOC AVEC LA SND 30

Composante: Promotion de la santé

L'ONOC contribuera dans cette composante dans les objectifs 1 et 3.

- **Objectif N°1: renforcer les capacités institutionnelles, la coordination et la participation de la communauté dans le domaine de la promotion de la santé dans 80% des DS,**

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'ONOC envisage de renforcer le cadre juridique et institutionnel de la profession d'opticien et doter l'ONOC d'un siège et une clinique d'application.

- **Objectif N°3: Développer les actions de promotion dans au moins 80% des centres de district de santé afin de renforcer les aptitudes favorables à la santé des individus et des communautés,**

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'ONOC envisage de rendre disponible l'information sur la santé visuelle auprès des populations par la sensibilisation de masse.

ENCRAGE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'ONOC AVEC LA SND 30

Composante : Prévention de la maladie

L'ONOC interviendra dans cette composante dans l'objectif 4 de la SND 30.

➤ **Objectif N°4 : réduire d'au moins 10% l'incidence/prévalence des principales maladies non transmissibles:**

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'ONOC envisage:

- Acquérir la tutelle académique d'une faculté de médecine d'une université d'Etat;
- Assurer la formation continue des opticiens formés compte tenu d'une forte sollicitation de la vue face à la digitalisation croissante de notre environnement ;
- Mettre en place un système challenge qualité.

ENCRAGE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'ONOC AVEC LA SND 30

Composante : Prise en charge des cas

Pour contribuer à la réponse nationale de lutte contre la cécité, l'ONOC interviendra dans les objectifs 1 et 4 de la SND 30.

➤ **Objectif N°1: D'ici 2030, assurer une prise en charge curative selon les normes des principales maladies transmissibles et non-transmissibles et de leurs complications dans au moins 80% des formations sanitaires.**

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'ONOC envisage de veiller à la prise en charge des problèmes de tous les cas d'erreur de réfraction dans les cabinets d'optiques homologués, les structures sanitaires publiques et confessionnelles.

➤ **Objectif N° 4: D'ici 2030, réduire la proportion de la population présentant au moins un handicap corrigé.**

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'ONOC envisage:

- D'assurer le dépistage précoce des erreurs de réfraction au sein de la population cible dans le but de réduire la cécité évitable;
- De mettre en place un système de collecte des données sur les erreurs de réfraction pour guider la prise de décision sur la base des données probantes.

ENCRAGE DU PLAN STRATÉGIQUE DE L'ONOC AVEC LA SND 30

Composante : renforcement du système de santé

L'ONOC interviendra dans cette composante dans l'objectif 1.

➤ **Objectif N°1 : D'ici 2030, réduire au moins 30% les paiements directs des ménages à travers une politique de financement équitable et durable:**

Pour contribuer à l'atteinte de cet objectif, l'ONOC envisage de contribuer à la réponse nationale de lutte contre la santé visuelle à travers:

- Un plaidoyer efficace auprès des structures gouvernementales pour le financement et la prise en charge des problèmes visuels à travers la Couverture Santé Universelle (CSU) ;
- L'harmonisation des modalités de collaborations entre les compagnies d'assurances et les opticiens.



PLAN D'ACTION

2023 - 2030



V. PLAN D'ACTION 2020 – 2030

7 AXES STRATEGIQUES

- Axe stratégique N°1 : Cadre juridique et institutionnel
- Axe stratégique N°2 : Formation
- Axe stratégique N°3 : Prise en charge des cas
- Axe stratégique N°4 : Données et statistiques
- Axe stratégique N°5 : Communication
- Axe stratégique N°6 : Assurance et qualité
- Axe stratégique N°7 : Couverture santé universelle



V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°1 : Cadre juridique et institutionnel

➤ Objectif N°1 : Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la profession d'Opticien

Action 1 : Evaluation du cadre juridique régissant la profession d'Opticien ;

Action 2 : Révision du cadre juridique pour combler les gaps identifiés ;

Action 3 : Plaidoyer auprès de l'Assemblée Nationale et du SENAT pour l'adoption et la transmission pour compétence au Président de la République ;

Action 4 : Promotion et suivi de l'application des textes révisés.

➤ Objectif N° 2: Mettre en place un cadre juridique pour le dépistage systématique des élèves, étudiants et transporteurs.

▪ **Action 1** : Elaborer un texte réglementaire rendant obligatoire le dépistage des élèves, étudiants et transporteurs.

▪ **Action 2** : Mise en application.

➤ Objectif N° 3: Doter l'ONOC d'un siège avec une clinique d'application

Action 1 : Plaidoyer à l'endroit du gouvernement en faveur d'une dotation spéciale,

Action 2 : Plaidoyer à l'endroit du cadastre en faveur de l'octroi d'un terrain à Yaoundé (en cours).

V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°2 : Formation

- **Objectif N°1 : Acquérir la tutelle académique d'une faculté de médecine d'une Université Camerounaise :**

Action 1 : Standardiser le recrutement des Opticiens par un concours National ;

Action 2 : Structurer les cursus de formation (LMD) en y intégrant les spécialités professionnelles ;

Action 3 : Organiser des rencontres scientifiques.

- **Objectif N°2 : Assurer la formation continue des Opticiens formés liée à l'évolution technologique**

Action 1 : Organiser la participation des Opticiens Camerounais aux différents salons mondiaux ;

Exemples : **MIDO** en Italie ; **SILMO** en France et **100% Optical** en Angleterre etc...

Action 2 : Organiser les séminaires des formations continues.

V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°3 : prise en charge des cas

Objectif N°1 : Standardiser la prise en charge des cas d'erreurs de réfraction dans les cabinets privés, structures hospitalières publique et confessionnelles.

Action 1 : Elaboration des normes de prise en charge des erreurs de réfraction;

Action 2 : Mise en application des normes de PEC des erreurs de réfraction dans les cabinets privés, structures hospitalières publiques et confessionnelles.

V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°4 : Données et Statistiques

- **Objectif Stratégique : Mettre en place le système de collecte de données sur les erreurs de réfraction**

Action 1 : Plaidoyer en faveur de la Création d'un service en charge des erreurs de réfraction (MINSANTE) ;

Action 2 : Appui à la mise en place d'un système de collectes de données sur la prévalence des problèmes de réfractions à travers le DHIS II (District Health Information software), **Exemple :** Nombre de presbytes, de myopes, d'hypermétropes au Cameroun ;

Action 3 : Veiller à la production d'un bulletin périodique sur le partage de l'information pour les problèmes de réfraction.

V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°5 : Communication

➤ **Objectif Stratégique : Rendre disponible l'information sur la santé visuelle auprès des populations.**

Action 1 : Sensibilisation de masse (réfugiés, déplacés, personnes vivantes en milieu carcéral) en utilisant les outils de communication (Radio, TV, réseaux sociaux etc.) et campagnes de sensibilisation sur site

Action 2 : Création d'un site Web pour partager les informations sur les activités de l'ONOC et sur la santé visuelle ;

Action 3 : Publication d'un magazine bimestrielle de l'ONOC (ONOC news Magazine).

V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°6 : Assurance et qualité

Objectif N°1 : Harmoniser les modalités de collaboration entre les Assureurs et les Opticiens

Action 1 : Etablir une convention entre ONOC et l'association des Assureurs.

Action 2 : Mettre en application la convention entre ONOC et l'association des Assureurs.

V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°7 : Couverture Santé Universelle (CSU) (1)

Objectif N°1 : Contribuer à la réponse nationale de lutte contre la cécité évitable.

Action 1: Plaidoyer auprès du MINSANTE pour la prise en compte des problèmes de réfraction dans le paquet de soins essentiel couvert par la Couverture Santé Universelle (CSU);

Action 2: Plaidoyer auprès du Gouvernement (MINPOSTEL) pour une taxe imposable aux entreprises de fournitures internet pour contribuer au panier de la Couverture Santé Universelle (CSU) et soutenir la prise en charge des problèmes de réfraction;

Action 3: Plaidoyer auprès du MINCOMMERCE pour une taxe imposable sur les importateurs des produits digitaux (Télévisions, Téléphones, Ordinateurs) et les câbleurs distributeurs (Canal Sat, DSTV, Startimes);

Action 4: Plaidoyer auprès du MINAT pour un accompagnement en vue de susciter l'adhésion, l'accompagnement et l'appui des ONG Nationales et Internationales et la société civile aux activités humanitaire;

Action 5: Plaidoyer auprès des Entreprises des Hydrocarbures pour soutenir le panier de la Couverture Santé Universelle (CSU);

V. PLAN D'ACTION 2023 - 2030

Axe stratégique N°7 : Couverture Santé Universelle (CSU) (2)

Action 6: Plaidoyer auprès du MINTRANSPORTS pour susciter l'adhésion, l'accompagnement et l'appui des syndicats de transport et les responsables des agences de voyages terrestres;

Action 7: Plaidoyer auprès du MINREX pour l'implication effective des représentations diplomatiques présentes au Cameroun;

Objectif N°2 : Mobiliser les fonds pour le financement des activités humanitaires,.

Action 1: Organiser la soirée de levée de fonds auprès des PTF (partenaires techniques et financiers), Entreprises Citoyennes, Entreprises de téléphonies, entreprises des hydrocarbures, syndicats de transports et les responsables des agences de voyage terrestres pour le financement de ce plan humanitaire;

Action 2: Suivi des partenaires et de leurs engagements;

VI. MECANISME DE SUIVI EVALUATION

- Evaluation trimestrielle pour le suivi de la mise en œuvre des activités ;
- Evaluation semestrielle pour l'évolution des activités ;
- Evaluation annuelle et ajustement chaque fin d'année ;
- Evaluation finale à la fin de la période de mise en oeuvre.

VII. BUDGET & CHRONOGRAMME (AN 1)

Objectifs	Activités	Coûts	Durées
Mise en œuvre et exécution	Divers accords des Autorités interministérielles	2.500.000 FCFA	2021 – 2022
	Recherches divers (Partenaires Techniques et Financiers)	2.000.000FCFA	Jan – Dec 2022
	Fonctionnement bureau et siège	25.000.000FCFA	Jan – Dec 2022
	Stratégie Nationale de Développement	4.334.950.000FCFA	Jan – Dec 2023
	Commission spécialisée (Révision des textes, structuration formation, traduction....)	25.000.000 FCFA	Jan 2023
	Cadastre (siège définitif et local social visuel)	25.000.0000FCFA	Avril 2021
	Levée des fonds	4.500.000FCFA	Février 2022

VII. BUDGET & CHRONOGRAMME (AN 1)

Objectifs	Activités	Coûts	Durées	
Mise en œuvre et exécution	Communication interne et externe	6.850.000	Février 2022	
	Acheminement du matériel dans les 10 Régions	2.850.000	Février 2023	
	Lancement officiel de la feuille de route 2022	1.500.000	Février 2022	
	Imprévu 5%	221.507.500	04 Avril 2023	
	BUDGET ANNUEL		4.651.657.500	

VIII. ONOC : LA THÉORIE DU CHANGEMENT

Challenges

1. Cadre juridique inapproprié
2. Cours de formation des opticiens non standardisé
3. Absence de données sur les erreurs de réfraction

Stratégie primaire

1. Renforcer le cadre juridique des Opticiens
2. Acquérir une tutelle académique d'une faculté de médecine
3. Mettre en place un système de collecte de données

Outputs

1. Disponibilité d'Opticiens bien formés
2. Disponibilités des données fiables pour guider la prise de décision

Outcome

Réduire le taux de déficience visuelle et de cécité évitable dans notre pays pour un développement durable et inclusif en 2035

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION !

